

## COUR SUPRÊME DU YUKON

SUCCESSION DE \_\_\_\_\_,  
défunt  
AUSSI CONNU SOUS LE NOM DE \_\_\_\_\_

### ASSIGNATION À PRODUIRE UN TESTAMENT OU UN ÉLÉMENT D'ACTIF

Destinataire : \_\_\_\_\_

Il appert de l'affidavit de \_\_\_\_\_  
fait sous serment le \_\_\_\_\_ 20\_\_ que le document testamentaire  
signé par \_\_\_\_\_, domicilié de son vivant  
à \_\_\_\_\_, qui est décédé le \_\_\_\_\_ 20\_\_, ou  
tout élément d'actif pourrait être en votre possession ou en votre puissance.

Ordre vous est donné d'apporter à la Cour suprême du Yukon, Palais de justice,  
2134, Second Avenue, à Whitehorse, au Yukon, Y1A 5H6, et de laisser au  
greffier de la cour tout document testamentaire signé par \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ou de me délivrer tout élément d'actif qui est en  
votre possession ou en votre puissance à l'adresse pour délivrance figurant ci-  
dessous, dans les 14 jours suivant la signification de la présente assignation.

Si aucun document testamentaire ou autre élément d'actif n'est en votre  
possession ou en votre puissance, vous devez, dans le même délai, déposer à  
la Cour suprême du Yukon un affidavit attestant ce fait et énonçant ce que vous  
savez du document testamentaire, le cas échéant, signé par le défunt  
\_\_\_\_\_ ou de tout élément d'actif.

Fait le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature [*personne délivrant  
l'assignation ou son avocat*]

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées [*personne  
délivrante l'assignation ou son avocat*]

ADRESSE POUR DÉLIVRANCE de la personne délivrant l'assignation :  
**(Obligatoire** : (en application des règles 4(10) et (11)) **doit être** une adresse  
domiciliaire ou professionnelle **ET** une adresse postale au Yukon) :

---

---

---

Facultatif

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse de courriel : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur pour délivrance : \_\_\_\_\_